



## TARIF AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022

### **HONORAIRES ACTIVITÉ TRANSACTION:**

- JUSQU'À 100.000 € : 10 %
  - DE 100.001 À 319 999€ : 7%
  - DE 320 000 À 699 999 €: 6%
  - AU DESSUS DE 700 000 €: 5%
- 
- ESTIMATION: 75 € HT (SOIT 90 € TTC) - GRATUIT EN CAS DE PRISE DE MANDAT.

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière

### **HONORAIRES ACTIVITÉ LOCATION:**

- MISE EN LOCATION D'UN BIEN:

- \* 6 € + 2€\*\* /M<sup>2</sup> À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE
- \* 6 € + 2€\*\* / M<sup>2</sup> À LA CHARGE DU LOCATAIRE

LES HONORAIRES SONT AU MAXIMUM DE 1 MOIS DE LOYER.

- A TITRE INDICATIF LA LOI ALUR DÉCRET N°2014-890 DONNE POUR BARÈME 8 € /M<sup>2</sup> + 3 € / M<sup>2</sup> POUR L'ÉTAT DES LIEUX.

\*\* ETATS DES LIEUX

BRUNEL LEGRAND IMMOBILIER SAS  
18 BD GAMBETTA 30390 ARAMON  
RCS NIMES 753 509 082

CARTE PRO CPI 3002 2018 000 024 977 - ASSURANCE RC MMA